

**COMPTE RENDU - EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date d'affichage de la Convocation

Date de la convocation

30 août 2019

06/09/2019

L'an deux mil dix-neuf, le six du mois de septembre à 20h30.

Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la Présidence de Madame JOSEPH Annie, Maire

Membres en exercice : 11

	Présents	Absent (e)	Procuration à
Mme JOSEPH Annie	X		
M. SÉRISÉ Bertrand	X		
M. FRATTINI Bruno	X		
M. ROBERT Guy-Michel		X	Annie JOSEPH
Mme CARTIER Simone	X		
Mme CHAUSSIS Nathalie		X	Bruno FRATTINI
M. LE GOAZIOU Dominique		x	
Mme VIANA DE MENDONCA Céline	x		
M. CULLIN Patrice		x	
M. BIGOT Dominique	x		
Mme MUZY Véronique		x	

Membres présents:

6 présents - 3 excusé (es) - 2 absent (s).

Madame le Maire déclare la séance ouverte à

Le conseil municipal conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales a élu Bertrand SÉRISÉ, secrétaire de séance.

Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu du 23/05/2019
2. Décision du Maire - SPS

3. Finances – Décision modificative – Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (F. P. I. C. 2019)
4. Communauté de Communes Cœur d'Yvelines – Demande de fonds de concours.
5. Conseil Départemental : Adhésion du dispositif de téléassistance
6. Conseil Départemental : Programme triennal de Voirie 2020 – 2022
7. Achat d'une parcelle à l'euro symbolique
8. Aide aux familles – Cantine, Périscolaire, vacances et mercredi
9. Syndicats
10. SIE – ELY : Signature de la convention de prestation de service d'entretien et de dépannage des réseaux d'éclairage public
11. Informations
12. Questions diverses

-
1. **Approbation du compte rendu du 23/05/2019** : Madame le Maire demande à l'assemblée si des observations particulières sont à formuler sur le compte rendu de la séance du 22 mars 2019 qui a été distribué lors de la convocation.

Après en avoir délibéré, aucune remarque n'ayant été formulée sur le compte rendu, le conseil municipal approuve le compte rendu à l'unanimité des membres présents.

2. **Décision du Maire – SPS :**

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'au vu de la délégation donnée par le conseil municipal par délibération sous le N°DE_2016_035 en date du 21 octobre 2016, qu'elle a pris la décision de signer une mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé pour des travaux de mises aux normes PMR (Cimetière, Eglise, Mairie et réfection d'un terrain de pétanque). Le coût de cette mission est de 2 338.50€ HT et de 2 806.20€ TTC. (Copie du devis et de la décision).

Cette mission comprend :

- Ouverture RJ : Le registre-journal de la coordination
 - Visite du site avec le Maître d'ouvrage et le Maître d'œuvre
 - Examen des documents
 - Etablissement du PGC (Plan Général de Coordination).
 - Constitution du DUIO - Dossier d'Intervention Ulérieure à l'Ouvrage
 - Coordination de l'intervention entre une ou plusieurs entreprises.
 - Proposition de tous les moyens pour améliorer la sécurité des chantiers.
 - Réalisation des inspections communes des entreprises intervenantes et harmonisation de leurs PPSPS (plan particulier de sécurité de protection de la santé)
3. **Finances – Décision modificative – Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (F. P. I. C. 2019)**

Madame le maire informe le Conseil Municipal, que les services de la Préfecture, nous ont transmis le montant du FPIC pour l'année 2019.

Suite à la réception de la notification du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (F.I.P.C), Madame le Maire :

- Dit que la somme qui vient de nous être transmis n'a pas été prévue au BP 2019.
- Propose de prendre la décision suivante afin de prévoir les crédits à ce chapitre.

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
61524	Entretien bois et forêts	-10944.00	
739223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	10944.00	
TOTAL :		0.00	0.00

Après en avoir entendu les explications de Madame le Maire, le conseil municipal approuve la décision modificative présentée et décide de réaliser l'écriture proposée.

4. Communauté de Communes Cœur d'Yvelines – Demande de fonds de concours.

- **Mise en sécurité des locaux de la mairie :** Madame le Maire informe le Conseil qu'après les travaux du contrat rural et la création d'un bâtiment technique, l'accès à cette partie est devenu libre. Il convient maintenant de mettre en place la sécurité de l'accès à ce bâtiment pour éviter toute intrusion de personne non autorisée ou d'enfants aux abords du bâtiment. Le coût de cette opération est de 7 270.04^e HT, la commune prend en charge 50% soit 3 635.02 et la CCCY le même montant que la mairie.

Après en avoir entendu les explications de Madame le Maire, le conseil municipal décide de demander le fonds de concours à hauteur de 3 635.02€

- **Rénovation de deux vitraux de l'église de Millemont :** Madame le Maire informe que le châssis accueillant les vitraux est très abimé et fragilise les vitraux qui se cassent. Plusieurs vitraux ont ainsi été brisés ouvrant le passage aux oiseaux dans l'église. L'objectif de ces travaux est de remettre en état le châssis et de remplacer les vitraux cassés, ainsi que les grilles qui sont situées devant les vitraux et qui sont détruites par la rouille. Le coût de cette opération est de 7 292.75€ HT, la commune prend en charge 50% soit 3 646.38€ et la CCCY le même montant que la mairie.
- Après en avoir entendu les explications de Madame le maire, le conseil municipal décide de demander le fonds de concours à hauteur de 3 646.38€
- **Rénovation du clocher de l'église :** Madame le Maire dit que la cloche de l'église de notre commune a été mise hors service après le constat de l'usure du support de la cloche celle-ci risquant de se détacher et de tomber. Pour redonner vie au village nous souhaitons remettre le beffroi en état et restaurer le support de la cloche, la cloche elle-même et électrifier le tintement. Le coût de cette opération est de 14 276€ HT, la commune prend en charge 50% soit 7 138€ et la CCCY le même montant que la mairie.
- Après en avoir entendu les explications de Madame le maire, le conseil municipal décide de demander le fonds de concours à hauteur de 7 138€

5. **Conseil Départemental : Adhésion au dispositif de téléassistance :** Madame le Maire présente la nouvelle convention tripartite entre le Département des Yvelines, la commune et la société Vitaris.

Madame le Maire dit que la convention devra être signée et approuvée afin que notre commune puisse toujours offrir ce service aux personnes âgées et aux personnes handicapées.

Le conseil municipal :

- Décide d'adhérer au dispositif départemental de téléassistance pour la période 2019-2023
 - Autorise par conséquent le Maire à signer la convention entre la commune, le département et la société attributaire du nouveau marché passé par le conseil départemental des Yvelines pour la gestion du dispositif départemental de téléassistance.
6. **Conseil Départemental : Programme triennal de Voirie 2020 – 2022 :** Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le conseil départemental vient de nous transmettre le nouveau programme triennal de voirie pour la période de 2020 à 2022.

Madame le Maire dit que la commune peut disposer d'une subvention d'un montant de 123 846€ représentant 70% du montant plafonné à 176 922.50€.

Le conseil municipal décide de demander la subvention pour le prochain programme triennal de voirie.

7. **Achat d'une parcelle à l'euro symbolique :** Madame le Maire informe qu'à la suite de la D I. A. (Déclaration d'intention d'aliéner) reçue en mairie le 13/07/2019 concernant la vente d'un bien sur la commune, il a été prévu sur le plan de bornage du Cabinet FORTEAU FAISANT qu'une partie de la parcelle Section B N°383, représentée en lot A sur le plan, soit cédée à la commune pour une superficie de 87 m² (lot Ap). (voir copie du Plan)

Madame le maire informe qu'en date du 19/07/2019, elle a écrit au Notaire afin de lui demander un devis pour la réalisation de l'acte et l'a informé que nous étions intéressés.

Madame le Maire explique au conseil municipal que dans les archives, nous avons retrouvé des documents indiquant que pour des raisons de sécurité, il avait été demandé au propriétaire de céder à la commune une bande de terrain permettant la visibilité au niveau du carrefour de la Rue Georges Béjot (anciennement chemin vert) et de la rue de Gare

Le conseil municipal donne pouvoir à Madame Le Maire pour toute transaction et signature dans cette affaire.

8. **Aide aux familles – Cantine, Périscolaire, vacances et mercredi :** Madame le Maire dit que par délibération N° DE_2018_019, le conseil municipal a prévu d'apporter une aide aux familles dont les enfants sont scolarisés à Garancières et à La Queue-lez-Yvelines. Madame le Maire propose de reprendre les aides dans les mêmes conditions pour l'année 2019-2020.

Après en avoir entendu les explications de Madame le Maire, le conseil municipal décide d'aider les familles sur la même base que l'année dernière.

Madame le Maire dit que la convention avec l'IFAC étant arrivée à échéance fin juin 2019, elle a signé une nouvelle convention pour les 3 années à venir.

9. Syndicats et Communauté de Communes Cœur d'Yvelines :

SIAB : (Syndicat Intercommunal d'assainissement du Breuil) : Comme chaque année, le président du SIAB, nous a transmis le rapport annuel du « Prix & Qualité, Service de l'assainissement collectif, du Service public ». Celui-ci doit être présenté au conseil municipal.

Après en avoir pris connaissance, le conseil municipal en prend acte.

Communauté de Communes Cœur d'Yvelines : le président de la CCCY, nous a transmis le rapport d'activité 2018 et le rapport d'activité « Déchets ménagers » 2018 afin de les présenter au conseil municipal.

Après en avoir pris connaissance, le conseil municipal en prend acte.

10. SIE – ELY : Signature de la convention de prestation de service d'entretien et de dépannage des réseaux d'éclairage public

Madame le maire dit que le SIE-ELY (Syndicat Intercommunal d'Energies d'Eure et Loir et des Yvelines) propose à ses communes adhérentes, la signature d'une convention permettant de bénéficier de tarifs préférentiels pour des prestations de service d'entretien et de dépannage des réseaux d'éclairage public. C'est la SICAE qui a obtenu le marché après un appel d'offres.

Cette convention comprend la liste des prix :

- Pour le déplacement suivant les délais de demandes d'intervention
- Pour la fourniture de lampe
- Pour la fourniture de matériels
- Pour l'entretien (nettoyage)
- Pour l'accès à l'outil informatique SIG Eclairage (système d'information Géographique Eclairage)

Fonctionnement

A partir d'un plan cadastral de la commune, les points lumineux et les armoires électriques sont cartographiés et répertoriés avec leur description. Ce recensement est effectué par la SICAE ou sa filiale SES.

A l'aide du logiciel SIG mis à disposition et selon le bordereau de prix, les communes passent directement commande au prestataire en sélectionnant les points lumineux défectueux et en précisant le délai d'intervention choisi.

Avantages

- Identification facilitée des points lumineux en panne
- Visualisation de l'avancement des interventions
- Compte rendu des interventions sur chaque point lumineux traité (historique)

Coût

- 150 euros HT/an pour la maintenance de l'application et l'hébergement
- 4,32 euros par élément d'éclairage public pour la prise en charge des données techniques, la numérotation et la saisie dans la base de données soit environ 500 euros HT la 1^{ère} année pour 115 éléments.

OPTION

Matérialisation sur site de la numérotation par étiquette plastifiée ou métallique 21,62 € par élément soit un coût environ 2 400 euros.

Le conseil municipal donne pouvoir à Madame le Maire pour la signature de l'ensemble des documents concernant cette offre.

11. Informations :

- Signature de la convention de Garancières pour la scolarisation des enfants de la commune de Millemont en classe de maternelle et élémentaire. (Copie de la convention).
- Sécurité : Dans le cadre d'une démarche PARTENARIALE ET SOLIDAIRE, la Gendarmerie nous propose la mise en place d'un dispositif de **participation citoyenne** consistant à associer les habitants de la commune à la protection de leur environnement comme par exemple la surveillance mutuelle des habitations en l'absence de leurs occupants, le ramassage de courrier, le signalement aux forces de l'ordre des démarcheurs suspects, etc... Ce dispositif est destiné à encourager la population à adopter une attitude vigilante et solidaire ainsi qu'à informer les forces de l'ordre de tout fait inhabituel. En aucun cas il ne s'agira de délation et ce dispositif n'a pas vocation à se substituer à l'action de la gendarmerie. Une réunion publique sera organisée au cours de laquelle la Gendarmerie viendrait exposer dans le détail le dispositif proposé.

Monsieur FRATTINI présente le dossier dans le détail au Conseil Municipal.

- **DETR 2019** : (Dotation d'équipement des territoires ruraux) : suite au dépôt de notre dossier pour l'aménagement des liaisons douces chemins au Bœufs, de la Croix Blanche et la Butte à Gautier, et installation de bornes forestière, nous avons obtenu une subvention de 121 586€ pour un montant de travaux estimé à 361 948.60€ soit un pourcentage de 33.592%.
- **VACANCES D'ETE** :

Madame le Maire rappelle que la commune signe une convention tous les ans avec L'IFAC afin que les enfants de notre commune puissent profiter du centre de loisirs de Montfort l'Amaury pendant la période estivale à un tarif préférentiel entièrement pris en charge par les parents.

Pour les enfants inscrits au centre de loisirs de Garancières et autres, je vous précise que la commune rappellera par courrier aux parents qu'aucune aide ne sera apportée après la fin de l'année scolaire (mois de juillet et août).

12. Questions diverses :

R. A.S.

Le conseil municipal s'est terminé à 22h20

Le Maire, JOSEPH Annie



M. FRATTINI Bruno

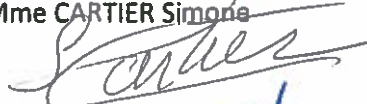


Mme VIANA DE MENDONCA Céline

Le secrétaire, SÉRISÉ Bertrand



Mme CARTIER Simone



M. BIGOT Dominique

